Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_061_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le 10 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Mélinda PELLOTE-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations : Madame Sylvie HARDY à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Romain GUILLARD à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Martine LEBRUN

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/061 CLIC Alli'âges : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Monsieur le Maire expose :

Le CLIC Alli'âges est un service médico-social doté d'une mission de service public.Il est régi par la loi du 2 janvier 2002 et fait l'objet d'une convention avec le Conseil Départemental d'Ille et Villaine, la MDPH 35 et les communes de son territoire.

Le CLIC accompagne les personnes en perte d'autonomie, qu'elle soit liée au vieillissement, à une maladie ou à une situation de handicap à tous les âges de la vie.

Le CLIC Alli 'âges intervient sur un territoire de 23 communes au sud et à l'est de Rennes. Son siège est à Cesson-Sévigné.

Selon ses statuts, la commune de Chantepie doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette structure afin de siéger au Conseil d'Administration.

Les noms suivants sont ainsi proposés :
- Représentant titulaire : Martine Lebrun
- Représentant suppléant : Emilie Lainé

Concernant les nominations et désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres de cette commission. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_061_1-DE

Le Conseil municipal est invité à **désigner** ses représentants au sein du CLIC Alli'âges, au vote à main levée, comme suit :

- Représentant titulaire : Martine Lebrun
- Représentant suppléant : Emilie Lainé

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE

Louis COUASME

Grégoire LE BLOND